



Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20170322-2017-016-DE
Date de télétransmission : 29/03/2017
Date de réception préfecture : 29/03/2017

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 22 MARS 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-016 / 7.5.3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 mars 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : A. BLANCANEUX, C. MOLLIER-SABET.

Absente : A. GERVASI

La secrétaire de séance désignée est Josette COUTURIER.

OBJET : FINANCES : Subvention prévisionnelle au budget annexe Parcs de stationnement pour 2017

Rapporteur : Y. Allardin

EXPOSE : Le budget annexe parcs de stationnement a été créé pour le suivi budgétaire du parking des Tisserands de 471 places en service depuis septembre 2009.

À compter de 2017, d'autres parking clos et payants sont intégrés à ce budget annexe, à savoir : le parking Tardy ainsi que deux nouveaux projets (parking du Train et parking Porte de Buisse)

Ces parkings sont un service public qualifié d'industriel et commercial (SPIC) assujetti à la TVA : ils font donc l'objet d'un budget annexe qui devrait s'équilibrer par ses seules redevances. Cependant, les simulations financières ont montré que la gestion globale du parking le plus important, celui des Tisserands, est structurellement déficitaire. **Le coût est donc à ce jour tel que le prix payé par les usagers ne peut suffire à assurer l'équilibre budgétaire de ce budget et le remboursement de la dette.**

La poursuite de la prise en charge d'une partie des dépenses réelles est nécessaire au vu du niveau de tarification du stationnement imposé pour assurer une fréquentation satisfaisante des parkings en cohérence avec le plan de stationnement de la ville.

Compte tenu des crédits inscrits au Budget Annexe Parcs de Stationnement pour l'exercice 2017, le montant prévisionnel de la subvention d'exploitation 2017 s'élèvera à 187 218 € soit 31 % des dépenses de fonctionnement comme en 2016.

Projet de budget 2017 :

	BP 2017
Total des Dépenses d'exploitation	556 564
Charges à caractère général	317 076
Autres charges de gestion courante	500
Charges financières	85 300
Dépenses d'ordre (amortissements)	153 688
Recettes d'exploitation	411 558
Prestations et ventes	343 958
produit de gestion courante	44 300
Recettes d'ordre	23 300
Besoin de financement de la section de fonctionnement	145 006
Annuité de la dette	172 200
Travaux sur les parcs de stationnement	120 000
Besoin de financement global	437 206
Amortissement	130 388
Financement par emprunt	108 600
Cession	11 000
Ressources disponibles	249 988
Besoin net des ressources disponibles = subvention d'équilibre	187 218

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date du 14 mars 2017 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De valider le principe d'une prévision de subvention d'exploitation annuelle prévue au budget annexe "Parcs de Stationnement" de l'exercice 2017 pour un montant de 187 218€ ;
- D'inscrire cette subvention d'exploitation au budget général à l'article budgétaire 931/65212 et au budget annexe "Parcs de Stationnement" à l'article budgétaire 74.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE 26 POUR - 6 ABSTENTIONS (R. REVIL, A. FAVIER, N. CHARLETY, J.L. BALLY, J. VIAL, L. TRICOLI)**

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT